

**Sébastien Charlier**  
Université de Liège  
Histoire de l'art et  
archéologie de l'époque  
contemporaine  
Boursier de doctorat

**Pierre Frankignoulle<sup>01</sup>**  
Université de Liège  
Faculté d'Architecture  
Chargé de cours

**41-46**

## Vers une architecture verticale Le cas de Liège

«Comme toute grande ville, Liège souffre de la dépopulation, au détriment notamment du commerce local. On ne repeuplera la ville qu'en y créant des quartiers salubres, aux larges dégagements. En y construisant en hauteur selon la formule: le maximum de bâtisses pour un minimum de terrain, on pourra fournir des logements aux classes moyennes et ouvrières.»

Publié à la fin des années 1930 dans un fascicule vantant la politique communale des travaux publics, ce court texte, s'il peut paraître anecdotique,

<sup>01</sup>  
Gestionnaire de projets  
au Groupe d'Ateliers de  
Recherche (GAR).

<sup>02</sup>  
Voir notamment: *L'Invention de la tour européenne*, exposition et ouvrage réalisés par le Pavillon de l'Arsenal, Paris, mai 2009. Ouvrage sous la direction d'Ingrid TAILLANDIER et Olivier NAMIAS, édition du Pavillon de l'Arsenal, Éditions A.&J. Picard.

<sup>03</sup>  
Voir par exemple l'opération à Marseille (avec la tour de CGM signée Zaha Hadid).

<sup>04</sup>  
Jean-Louis COHEN,  
*Scènes de la vie future: L'architecture européenne et la tentation de l'Amérique, 1893-1960*, Paris, Flammarion, 1995.



«Résidence Belvédère»,  
quai Édouard Van Beneden,  
10, architecte Henri  
Bonhomme, 1963.  
Architecte de la rénovation,  
Ch. Balthasart, 2007-2008.  
© Homme et Ville, 2008

demeure chargé de résonance dans ce début de 21<sup>e</sup> siècle. Les défis de la ville d'aujourd'hui semblent rester les mêmes que ceux des années 1930 et 1960. Source d'espoirs, symbole d'une nouvelle modernité mais aussi objet de débats parfois virulents et tributaire d'enjeux financiers, l'immeuble en hauteur est perçu comme un élément symboliquement fort dans la modernisation de la cité. Après avoir été éclipsée des débats urbains, la question du «retour des buildings» se pose à nouveau, comme en témoignent une série d'initiatives récentes.<sup>02</sup> Sans doute faut-il y voir une réponse au souci officiellement proclamé d'utiliser le sol de manière parcimonieuse mais aussi, pour de nombreuses villes, la volonté de se forger une nouvelle image, celle d'une modernité associée à des restructurations urbaines de grande ampleur, opérations dans lesquelles les tours jouent un rôle important.<sup>03</sup> Ces édifices sont d'ailleurs souvent signés par de grands noms de l'architecture et du design international. Mais la construction en hauteur a aussi une histoire et un éclairage historique peut contribuer à enrichir le débat actuel. À partir des années 1930, Liège voit se multiplier des immeubles dont la hauteur bouleverse l'horizon historique. Est-ce, pour reprendre les mots de Jean-Louis Cohen, la «tentation de l'Amérique»<sup>04</sup> ou une réponse pragmatique à un tassement démographique qui contribue à l'émergence d'une typologie nouvelle en bords de Meuse? Bien sûr, l'architecture des gratte-ciels suscite la fascination parmi les architectes et le grand public. Que ce soit dans la presse spécialisée ou dans les quotidiens d'information, les articles relayant la construction des skyscrapers américains sont nombreux. La réponse se trouve dans un questionnement complexe envisageant les rapports symboliques et démographiques mais aussi des paramètres technologiques, administratifs, formels, économiques et de positionnement politique tant à l'échelle nationale que locale. L'entre-deux-guerres amène une nouvelle réflexion sur le logement. La crise économique touche de plein fouet la société belge. La bourgeoisie doit s'adapter. La vie dans les maisons de maître

05  
Conseil communal de Liège, séance du 1<sup>er</sup> février 1937, dans *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, Liège, Georges Thone, 1937, p. 61.

06  
Construit pour la société «Le logement ouvrier». Archives communales de la Ville de Liège, fonds des demandes d'autorisation de bâtir, dossier B 22180.

07  
Pétition rédigée par un groupe d'habitants de la rue Villette envoyée au Collège des Bourgmestre et Échevins le 1<sup>er</sup> juin 1937. Archives communales de la Ville de Liège, fonds des demandes d'autorisation de bâtir, dossier B 22180.

cossues et les services onéreux qu'elle réclame deviennent inaccessibles. Ce nécessaire ajustement s'accompagne d'un nouveau regard sur la façon d'habiter. Le confort moderne est vite associé à un impératif d'économie car il repose en partie sur la centralisation des services collectifs (chauffage, ascenseur, entretien des communs, téléphonie...) mais aussi sur une efficacité fonctionnelle permettant de ne plus faire appel aux domestiques, de plus en plus chers et revendicateurs. La loi de 1924 sur la copropriété vient à point nommé pour rassurer la bourgeoisie sur cette nouvelle façon d'habiter. À Liège, le développement des immeubles à appartements peut être situé au début des années 1930. Outre les mesures conjoncturelles et structurelles évoquées plus haut, il convient de citer l'aménagement des nouveaux règlements d'urbanisme de 1924 et 1935 censés répondre à une nouvelle situation. L'analyse du travail quotidien de l'administration suggère une réponse pragmatique aux demandes de construction en hauteur. L'étude des nombreuses dérogations au règlement communal indique une gestion au cas par cas des demandes de dépassement des hauteurs. Tolérante, l'attitude de l'administration explique, en partie, l'ampleur des différences de gabarits au sein d'une même rue. Elle suggère le souci des autorités de ne pas refroidir le promoteur mais aussi la volonté de maintenir voire d'attirer la population en ville. Les politiques d'assainissement dans certains secteurs créent aussi des opportunités immédiatement saisies par les promoteurs immobiliers. La pression qui pèse sur certains quartiers amène de nouvelles solutions en terme de rentabilité, la superposition de logements offrant un retour sur investissement confortable. L'analyse historique de la construction verticale s'articule autour de quatre axes : la localisation, le parcellaire, le plan et la forme.

### La localisation

La question de la localisation induit de nombreux paramètres à étudier tant à l'échelle de l'ensemble du territoire communal qu'à celle du quartier qui possède ses propres spécificités. Différentes zones à enjeux peuvent ainsi être identifiées. Dès la sécurisation des quais à la fin du 19<sup>e</sup> qui éloigne le spectre des inondations (malgré celles de 1925-1926), les quais deviennent des lieux privilégiés pour la localisation des immeubles bourgeois. Ce n'est pas un hasard si deux immeubles marquants (et qui sont considérés un peu rapidement comme étant «les premiers buildings de la ville») sont situés en bord de Meuse («Résidence d'Italie», place d'Italie, arch. Camille Damman, 1937 et «Résidence Le Petit Paradis», angle rue de Fragnée et quai de Rome, arch. Louis Rahier, 1937). Tous deux s'inscrivent dans un site aéré dont le recul offre de belles vues panoramiques sur le fleuve. La question du site devient un élément de hiérarchisation sociale de l'immeuble à appartements. Si le confort moderne est une exigence de la bourgeoisie, celle de la beauté du paysage en est une autre... beaucoup moins accessible. Les politiques d'assainissement associées à l'opportunisme des promoteurs immobiliers sont

d'autres éléments permettant d'expliquer certaines concentrations. La lutte contre les taudis entraîne la destruction de nombreuses mesures et donne à la ville de vastes terrains qu'elle vend aux particuliers et aux promoteurs. Cette politique qui s'exécute par voie d'achat, d'emprise et d'expropriations dès la fin des années 1920 met à la disposition des promoteurs privés de vastes terrains à bâtir dans le quartier d'Outremeuse (quai de l'Ourthe, place Théodore Gobert, rue Louis Jamme...). Ainsi, dans le périmètre de la place Théodore Gobert, on retrouve déjà des noms bien connus de la promotion immobilière (Gilles Moury ou Joseph Demarche). De la place Gobert à la place Sylvain Dupuis, nous pouvons observer un panorama de bâtiments collectifs allant du modeste immeuble de trois appartements aux grands ensembles privés (place Gobert) et sociaux (rue Louis Jamme).

La localisation des immeubles en hauteur semble aussi être intimement liée aux politiques de préservation des sites. La position des autorités est notamment définie en fonction des avis remis par la Commission royale des Monuments et Sites. Dans les débats concernant la modification du règlement sur les bâtisses, et particulièrement la hauteur des immeubles, il ressort clairement que certains sites doivent être protégés. Ainsi, la construction d'immeubles sur le boulevard de la Sauvenière suscite des réactions tant des autorités que des habitants qui entendent protéger la perspective sur le Mont Saint-Martin. Un règlement spécifique est ainsi rédigé afin de limiter la hauteur des immeubles sur le boulevard de la Sauvenière et de préserver la vue vers le Mont Saint-Martin. L'argument paysager se retrouve encore dans les années 1960 autour du choix d'implantation de la Cité administrative (arch. Henri Bonhomme et Jean Poskin, 1967). Certains opposants mettent en évidence que cette haute tour se trouve dans la partie la plus étroite de la vallée mosane et cache la perspective sur les coteaux de la citadelle. La construction de la résidence «Le Petit Paradis» à l'angle du quai de Rome et de la rue de Fragnée fait, elle aussi, l'objet d'une pétition qui, en plus de se fonder sur des arguments paysagers (il faut préserver la vue sur la colline de Cointe), met en lumière des craintes nouvelles : «Cette pétition, qui émane de la Société des Railways de Liège-Seraing, attire notre attention sur le danger qu'offrirait cette construction, en restreignant le champ visuel des conducteurs de véhicules». <sup>05</sup> Faciliter la circulation automobile, en pleine croissance dans les années 1930, devient un argument fort. D'autres obstacles montrent encore les résistances et les peurs de la population par rapport à l'immeuble en hauteur. Dans le quartier du Longdoz, la construction d'un bâtiment de cinq étages (arch. H. Marneffe, 1937) <sup>06</sup>, situé rue Villette, suscite l'ire des riverains et de la Ligue de défense des intérêts du quartier du Longdoz. <sup>07</sup> Les craintes des riverains portent sur les questions d'hygiène (réduction de l'ensoleillement dans la rue et capacité d'évacuation insuffisante) et de sécurité (résistance des pignons mitoyens). S'ensuit un long débat technique entre l'échevin et les riverains autour du respect du règlement communal qui se cristallise sur la hauteur et qui se terminera par l'autorisation de bâtir.

«Résidence Le Petit Paradis», angle du quai de Rome et de la rue de Fragnée, architecte Louis Rahier, 1937.

© Sébastien Charlier



#### «De la parcelle à l'îlot – De l'îlot à la barre»

Il s'agit ici de s'interroger sur l'implantation de l'immeuble et sur le traitement de l'espace public. Les premiers immeubles s'inscrivent généralement dans la trame parcellaire et viaire existante, mais il existe des essais d'affranchissement ou de dépassement de cette forme urbaine classique. L'exemple des logements sociaux de la rue Louis Jamme (arch. Melchior Jeurgen, 1937) montre le dépassement de la parcelle au profit de l'îlot. Moins soumise aux impératifs de rentabilité que la promotion privée, cette opération d'envergure (174 logements) s'accompagne d'une réflexion sur la place de l'espace vert en phase avec les préoccupations hygiénistes de l'époque. Plus de 2200 mètres carrés (sur les 4160 mètres carrés de superficie totale) sont en effet consacrés à l'implantation de jardins et de cours grâce aux retraits par rapport à l'alignement. Le passage de l'îlot à la parcelle indique aussi les ambitions nouvelles des promoteurs qu'ils soient publics ou privés. Il faut cependant reconnaître que la construction en hauteur ne s'accompagne pas d'une réflexion sur l'adaptation de la voirie aux nouveaux volumes. Ainsi, dans le quartier d'Outremeuse, la démolition des taudis au profit de la construction en hauteur n'est pas l'occasion pour repenser l'urbanisme du quartier. Dans les années 1930, l'urbanisme moderne tel qu'il est formulé par les Congrès internationaux d'architecture moderne (Ciam) est encore un combat qui relève de l'avant-garde. Ce décalage entre architecture et urbanisme suscite la colère des urbanistes modernes liégeois regroupés au sein du Groupe L'Équerre : «Quand on parle d'urbanisme, beaucoup de personnes pensent immédiatement aux cité-jardins, toutes neuves, admirablement fleuries. L'urbanisme, c'est parfois cela, mais c'est plus souvent une œuvre de rajeunissement

08  
Rapport rédigé par le Groupe L'Équerre en février 1940, Getty Research Institute, B 850864, dossier «Articles to appear in L'Équerre».

sur place d'une ville en plein fonctionnement. Si l'on se contente de remplacer au long des mêmes rues, les maisons en ruine, les taudis, par des constructions neuves, le problème n'offre aucune difficulté ; aussi ne devra-t-on pas s'étonner qu'en procédant de la sorte, fut-ce même pendant 1.000 ans, on ne fera pas accomplir à l'humanité, tout le progrès social désirable».<sup>08</sup>

Globalement, les interventions des années 1960 ne dérogent pas à cette habitude : pour l'essentiel, la trame antérieure - viaire et parcellaire - est réutilisée, et n'est que rarement optimisée par l'utilisation et le regroupement de deux ou plusieurs parcelles mitoyennes. Ces immeubles en hauteur sont implantés prioritairement dans les secteurs urbanisés ou viabilisés au 19<sup>e</sup> siècle et beaucoup moins dans les quartiers de la ville préindustrielle dont la structure compacte ne permet pas d'élever ce type de construction (en vertu du principe de fixation des hauteurs selon la largeur des voies). Même dans le cas de restructurations de grande ampleur, comme celle qui affecte le secteur nord-est du quartier d'Outremeuse, on conserve la disposition classique (immeubles mitoyens en front de voirie) sauf dans l'opération de logements sociaux évoquée plus haut (rue Louis Jamme). Cette partie du quartier d'Outremeuse (Rue Louis Jamme, quai et rue de l'Ourthe, rue Strailhe) peut d'ailleurs être considérée comme un secteur particulièrement intéressant dans le cadre de notre étude. En effet, elle illustre plusieurs pans de la politique urbaine depuis près de deux siècles ainsi que ses répercussions sur la manière dont est conçue la construction d'immeubles : les grands travaux du 19<sup>e</sup> siècle (essentiellement d'hydrographie), l'assainissement des quartiers «populeux» (à l'occasion de ces travaux, de nombreuses petites rues d'artisans sont rayées de la carte), l'hygiénisme, l'organisation du transit automobile dès les années 1960. Outremeuse abrite aussi un échantillon varié de l'architecture en hauteur depuis les premières interventions des années 1920-1930 jusqu'aux réalisations majeures des années 1960 («Tour Simenon», arch. Jean Poskin, 1963-1964). L'étude en profondeur d'un tel «morceau de ville» doit permettre des transpositions dans d'autres contextes et d'éveiller l'intérêt sur différentes considérations : quels échos ces opérations ont-elles dans l'opinion publique ? Les opérations sont-elles menées différemment selon la nature de la maîtrise d'ouvrage, publique ou privée ?

L'essentiel des interventions d'architecture verticale se fait donc dans ce que l'on pourrait nommer un «carcan parcellaire» : une situation de fait et de droit permettant peu de marges de manœuvre quant à une profonde restructuration des tissus urbanisés. Cette situation est contraire à celle préconisée par les tenants du modernisme et donc peu favorable à l'application de leurs théories. Pour beaucoup d'opérations, l'échelle d'intervention demeure contrainte par la situation préexistante, résultat de l'émiettement parcellaire et de la multiplicité des maîtres d'ouvrage (pour la plupart, promoteurs immobiliers). Il y a toutefois quelques exceptions marquantes : à Droixhe, bien entendu, où l'ancien champ de





«Résidence Kennedy»,  
quai Paul Van Hoegaerden,  
architectes Jean Poskin et  
Henry Bonhomme, 1970.  
© Pierre Frankignoulle



«Résidence d'Italie», place  
d'Italie, architecte Camille  
Damman, 1937.  
© Archives de la Ville de  
Liège, fonds des demandes  
d'autorisation de bâtir



Immeuble De Leval, quai du  
Longdoz, architecte Urbain  
Roloux, 1935.  
© Centre d'Archives et  
de Documentation de la  
CRMSF à Liège, fonds de la  
Ville de Liège

manœuvres militaires permet d'implanter les immeubles selon une orientation est-ouest en s'affranchissant totalement de la logique de l'îlot. Dans l'opération «Tour Kennedy» et du complexe des Chiroux (arch. Jean Poskin, 1970), on repart là aussi d'une page blanche. Signalons aussi la particularité de la Tour Simenon, qui semble vouloir jouer sur un double registre: inscription dans le tissu existant par l'alignement des premiers niveaux aux plans d'alignement puis singularisation avec le décalage de la tour par rapport à sa base. Une autre intervention est à signaler car elle se caractérise par une rare homogénéité qui fait défaut dans la plupart des autres interventions: la rue Charles Magnette (arch. Jean Poskin, à partir des années 50) qui est composée «unitairement» et qui est, dans le centre de la ville, une opération emblématique de cette période d'après guerre. Ce qui caractérise aussi les années d'après 1945, surtout au milieu des années 1960, c'est la quantité de constructions en hauteur. Cette tendance est encouragée par les édiles communaux qui souhaitent conserver des habitants en ville et qui estiment que les constructions antérieures ne sont pas adaptées aux standards modernes de confort et de modes de vie. Du point de vue urbanistique, il semble à nouveau nécessaire de préciser la réglementation sur les hauteurs admises: celle de 1963 fixe des hauteurs spécifiques autorisées, en les limitant à certains secteurs sensibles (par exemple de part et d'autre du Conservatoire, boulevard Piercot: hauteur limitée à 21 mètres). On continue à appliquer le principe en vigueur depuis les premiers règlements: les hauteurs autorisées sont fixées en fonction de la largeur des voies. C'est sur le quai Saint-Léonard que les hauteurs les plus importantes (37 mètres) sont autorisées: on dispose en effet là d'un double dégagement (plusieurs voies de circulation et la Meuse).

#### **Le plan – Des niveaux aux plateaux, de l'hôtel à l'appartement bourgeois**

Confrontée aux prix croissants de la construction ainsi qu'à la «crise de la domesticité», la bourgeoisie trouve dans l'immeuble à appartement une réponse moderne et abordable dans sa quête d'un logement adapté à son standing. Il s'agit ici de répondre à de nombreuses questions relevant du passage de la circulation verticale à l'horizontale. Dans quelle mesure et selon quelles modalités, confrontés à une commande d'une clientèle aisée, les architectes traduisent-ils la fine hiérarchie des immeubles bourgeois fin 19<sup>e</sup><sup>09</sup> dans un type de plan «en plateau»: pièces de réception et d'apparat, pièces de domesticité, organisation du passage du «plus public» (salon, vestibule) au «plus intime» (chambres), pièces de service (cuisine). L'étude des plans de certains immeubles comme celui de la place d'Italie<sup>10</sup> montre la persistance des usages bourgeois. Comme dans l'hôtel bourgeois du 19<sup>e</sup> siècle, les espaces de vie restent marqués par la séparation entre les maîtres et les domestiques où le hall occupe un double rôle. D'une part, il distribue la circulation dans le logement et, d'autre part, il sert de séparation entre deux mondes hiérarchisés. Cependant,

alors que la maison bourgeoise impose à la «bonne» une circulation verticale - les espaces qui lui sont dédiés étant situés au demi sous-sol (cuisine, laverie...) et dans les combles (chambre) - l'appartement bourgeois la relègue à l'arrière du logement. Certes, la distribution contiguë et sur un même niveau des espaces dédiés aux services (cuisine, office, lingerie...) implique un confort (ou un rendement?) accru pour le personnel, mais la domesticité reste écartée, voire cachée, à l'arrière du foyer. Pour illustrer notre propos, il convient de souligner que pour accéder à sa chambre, la «bonne» est obligée de passer par la terrasse arrière. Il n'existe aucune connexion entre l'espace privé de la domesticité et celui du maître. Les échanges privés sont donc impossibles. Dans le cas de l'immeuble place d'Italie, certains plans placent les lieux d'aisance du domestique à l'extérieur, en bordure de terrasse comme si «l'ultime confort» ne devait être réservé qu'aux maîtres. De même, la présence d'un ascenseur de service, relégué lui aussi à l'arrière de l'immeuble, permet d'assurer ce principe de séparation. L'accession massive aux appartements de la classe moyenne - où la domesticité n'est plus présente

- contribue, après 1945, à simplifier le plan. Il en est de même des espaces de représentation et de réception (halls d'entrée) qui feront place à des dispositifs distributifs fonctionnels et simplifiés.

### La forme

La question de la forme architecturale joue un rôle crucial dans le soutien de la bourgeoisie à la commande. Traditionnellement acquise aux principes décoratifs relevant des styles historiques, la bourgeoisie liégeoise ne semble pas conquise par les théories modernistes visant le dépouillement radical. Ainsi, les multiples influences formelles (Art déco, néo classicisme moderne...) se retrouvent-elles avec plus ou moins d'ostentation dans les façades des immeubles liégeois. Le choix des matériaux est un autre élément significatif d'une modernité tiède ou radicale. L'immeuble De Leval construit en 1936 (quai du Longdoz, arch. Urbain Roloux) développe des façades qui restent traditionnelles que ce soit dans l'appareillage en briques et en pierre ou dans les détails formels d'inspiration Renaissance (médaillons stylisés). Quant à la décoration des ensembles intérieurs,

09

Voir Vincent HEYMANS, *Les dimensions de l'ordinaire. La maison particulière entre mitoyens à Bruxelles. Fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998.

10

Construit par la société immobilière «La division horizontale de la propriété» et dessiné par l'architecte bruxellois Camille Damman en 1937. Archives communales de la Ville de Liège, fonds des demandes d'autorisation de bâtir, dossier B 22175.



Immeuble De Leval, quai du Longdoz, vue de l'intérieur, architecte Urbain Roloux, 1935.

© Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF à Liège, fonds de la Ville de Liège



De haut en bas :  
Immeuble «L'Intégrale»,  
quais de la Boverie et  
Churchill, architecte  
Groupe L'Équerre, 1938.  
© Sébastien Charlier

Immeuble «S.A. Le  
logement ouvrier», rue  
Villette, architecte H.  
Marneffe, 1937.  
© Pierre Frankignoulle



elle montre la permanence de la culture historique dans la sensibilité bourgeoise de l'entre-deux-guerres.

Quelques rares exemples permettent cependant d'identifier un moment de contestation du modèle historique et montrent la volonté de quelques architectes d'adapter la forme à la construction moderne. Ainsi, en même temps que l'immeuble De Leval, le Groupe L'Équerre édifie pour la Société des Typographes un immeuble moderne situé rue des Croisiers. Le traitement formel de l'édifice est la parfaite expression des théories modernistes dont les membres de L'Équerre (Yvon Falise, Edgard Klutz, Émile Parent, Paul Fitschy et Albert Tibaux) sont les principaux représentants à Liège : rejet de toute ornementation, mise en avant des volumes, enduits blancs plutôt qu'appareillage

traditionnel... Autre réalisation du même groupe, l'immeuble de L'Intégrale dessiné en 1938 (Quais de la Boverie et Churchill, arch. Groupe L'Équerre) s'inscrit dans la lignée du précédent. Aujourd'hui situé au milieu d'autres immeubles construits après la guerre, il semble faire figure de monument fondateur du modernisme international à Liège. Parfois, on peut déceler une sorte de « compromis » ou de transition entre une mise en forme annonçant le modernisme et une mise en œuvre qui se rattache encore au traditionalisme. Ainsi, par exemple, l'immeuble situé rue Villette n° 10, se rattache par certains traits au vocabulaire moderniste (surtout au niveau de son rez-de-chaussée) tandis que les matériaux employés (appareillage en moellons) l'ancrent dans un vocabulaire traditionnel, comme si il n'y avait pas de concordance entre une intention et sa mise en œuvre. L'immeuble d'Henri SNYERS (rue Louvrex, n° 75, 1939), quoique construit en briques, adopte un vocabulaire nettement plus moderniste. Après 1945 et surtout pendant les années 1960, l'affirmation d'un choix formel résolument moderne sera plus évidente, les références historisantes sont abandonnées. Il est à noter que l'essentiel de la recherche formelle s'applique à la façade principale. Dans la plupart des cas, les façades latérales et postérieures ne sont pas traitées du tout. Il y a toutefois des exceptions parmi lesquelles il convient de citer l'immeuble réalisé par Charles Vandenhove sur le quai Godefroid Kurth (ancien home d'étudiant devenu polyclinique).

#### Bibliographie

Sébastien CHARLIER, La Cité administrative de Liège, dans *Les Nouvelles du patrimoine*, Les amis de l'Unesco, 121, Bruxelles, juillet 2008, p. 42-45.

Sébastien CHARLIER, Pierre FRANKIGNOULLE & Thomas MOOR, L'architecture et l'urbanisme à Liège depuis l'indépendance de la Belgique, dans Christine RENARDY (dir.), *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Bruxelles, Fonds Mercator, 2005, p. 91-120.

Charles CHRISTIANS, Rénovations et réhabilitations dans le centre historique de Liège, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, 221-222, Liège, 1983, p. 343-353.

Gérard DEPLUS, *Mémoire d'EGAU : un demi-siècle d'architecture*, mémoire de fin d'études inédit, ISA Saint-Luc Liège Wallonie, 2000-2001.

Jean ENGLEBERT & Jean-Claude CORNESSE, L'architecture, dans Rita LEJEUNE & Jacques STIENNON (dir.), *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres, arts, culture. De 1918 à nos jours*, tome III, s.l., 1979, p. 368-379.

Pierre FRANKIGNOULLE & Barbara STEVENS, Vers un nouveau Droixhe, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 39, Namur, 2001, p. 46-52.

Pierre FRANKIGNOULLE, A Liège, une modernité fragmentaire ?, dans *Art&Fact, la revue des historiens de l'art de l'Université de Liège*, 29, Liège, 2011, p. 78-88.

Georges GOLDINE, Les grands travaux et la circulation, dans *Bulletin du Grand Liège*, 91, 1979, p. 3-9.

Groupe L'EQUERRE, *Quarante ans d'architecture et d'urbanisme*, Liège, Eugène Wahle, 1977.

Edward JEANFILS, L'urbanisme des « promoteurs » à Liège et ailleurs, dans *La Revue Nouvelle*, Bruxelles, mai-juin 1971, p. 465-479.

Jean LEJEUNE, *Liège, de la Principauté à la Métropole*, Anvers, Fonds Mercator, 1967.

J(ean) L(E)JEUNE, A Liège, la rénovation urbaine continue..., dans *Bulletin du Grand Liège*, 67, Liège, 1968, p. 23-28.

Jean LEJEUNE, *Liège, du passé à l'avenir*, Liège, s.d.

Alain MALHERBE, Sophie DAWANCE & Pierre FRANKIGNOULLE (dir.), *Habiter la Ville*, Bruxelles, Labor, 2001.

Bernadette MERENNE, L'évolution urbaine de 1945 à nos jours, dans Jacques STIENNON (dir.), *Histoire de Liège*, Toulouse, Privat, 1991, p. 273-302.

Michel ORIS, Péri-urbanisation et rurbanisation, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 28-29, Namur, 2000, p. 56-58, p. 3-9.

s.n., Urbanisme ou anarchie ? A propos des « buildings » à Liège, dans *Chronique de la Société Royale Le Vieux-Liège*, 9, Liège, 1962, p. 39-41.

s.n., « Vieux-Liège », « Buildings » et « Centre administratif », dans *Chronique de la Société Royale Le Vieux-Liège*, 19, Liège, 1964, p. 89-90.

José A. SPORCK, *L'évolution urbanistique des centres industriels wallons (principalement le cas de Liège)*, dans *Villes en mutation XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Crédit Communal de Belgique, 10<sup>e</sup> colloque international, Spa, 2-5 septembre 1980, p. 427-451.